

PRÉSENTATION

Cette notice est destinée à informer les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles, les candidats libres et les étudiants des universités sur :

- les concours d'admission en première année à l'ENS (Paris), l'ENS de Lyon, l'ENS Paris-Saclay et l'ENS Rennes,
- l'organisation de certains concours en banques d'épreuves,
- les modalités d'inscription aux différents concours d'admission en première année pour la session 2023,
- les seconds concours, concours d'admission en deuxième année et concours cycle master des ENS, le concours 2SEP de l'ENS Rennes (destinés aux étudiants des universités).

Important

La présente notice, prévue par les arrêtés fixant les conditions d'admission dans les Écoles normales supérieures, complète les textes publiés au *Journal officiel*, au *Bulletin officiel* de l'Éducation nationale (B.O.E.N.) et au *Bulletin officiel* de l'Enseignement supérieur et de la recherche (B.O.E.S.R.) qui, seuls, restent réglementaires.

Les renseignements spécifiques aux quatre Écoles sont précisés sur les sites Internet respectifs de chacune d'elles :

École normale supérieure (ENS Paris) : <http://www.ens.psl.eu>

École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon) : <http://www.ens-lyon.fr>

École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) : <http://www.ens-paris-saclay.fr>

École normale supérieure de Rennes (ENS Rennes) : <http://www.ens-rennes.fr>

Ainsi que sur le site <https://banques-ecoles.fr>

SOMMAIRE

Présentation	1
Quatre Écoles normales supérieures en France	4
I – GÉNÉRALITÉS	
I-1- Tableaux des concours des différentes ENS :	
I-1-1- Filières scientifiques	6
I-1-2- Filières littéraires, économiques et sociales	7
I-1-3- Autres concours de recrutement dans les ENS	8
I-2- Textes officiels des concours des ENS	9
I-3- Dispositions communes aux concours d'admission en première année	10
II- CONCOURS DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ORGANISÉS EN BANQUES D'ÉPREUVES	
II-1- Généralités	13
II-2- Tableaux des épreuves des banques sciences	
Concours MP	16
Concours MPI	17
Concours PC	18
Concours PSI	19
Concours BCPST – Concours TB	20
Concours PT	21
Concours TSI	22
II-3- Les concours d'admission de chaque École	
II-3-1- L'ENS (Paris) – Accès en première année – Section des Sciences Premier concours – Banques d'épreuves	23
II-3-2- L'ENS de Lyon – Accès en première année Premier concours – Banques d'épreuves Second concours	24
II-3-3- L'ENS Paris-Saclay - Accès en première année – Section des Sciences – Accès en deuxième année - section des sciences	25
II-3-4- L'ENS Rennes - Accès en première année – Section des Sciences – Accès en deuxième année - section des sciences	27
III- CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	
III-1- Dates et organisation de la BEL – épreuves écrites	30
ENS (Paris) – Groupe lettres A/L, épreuves orales	31
ENS de Lyon – Premier concours – Spécialités, épreuves orales	32
ENS Paris-Saclay – Concours LE anglais, épreuves orales	33
III-2- Dates et organisation de la banque LSES – épreuves écrites	34
Épreuves orales – ENS (Paris)	35
ENS de Lyon – ENS Paris-Saclay	36
III-3- Les concours d'admission spécifiques à une école	
ENS Paris-Saclay – concours première année	37
ENS Paris-Saclay – concours deuxième année	
ENS Rennes – concours première année	40
IV- INSCRIPTION ET INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES	
IV-1- Modalités d'inscription par Internet	42
IV-2- Procédure d'intégration dans les Écoles	46

Quatre Écoles normales supérieures en France

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont de grands établissements d'enseignement supérieur de statut original qui dispensent un enseignement de très haute qualité en étroite relation avec la recherche et la culture.

LEUR VOCATION

Les ENS offrent un excellent cadre d'étude dans la ou les disciplines choisies par chaque élève. Elles favorisent un contact précoce avec les laboratoires et bibliothèques de recherche, lieux de création du savoir et de l'invention. Elles accompagnent ainsi la formation de spécialistes de haut niveau dans toutes les disciplines et favorisent la vocation de créateurs. La solidité des connaissances et la richesse des expériences acquises garantissent l'efficacité de la formation dans les ENS, au meilleur rang international.

La culture générale large dispensée dans les ENS prédispose à la mobilité intellectuelle, à la maîtrise de l'argumentation et constitue une bonne préparation pour une pratique de l'action.

Les ENS forment, en partenariat étroit avec les universités, des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des enseignants. Elles conduisent également à des positions de cadres de haut niveau dans les grands corps techniques et administratifs de l'État ainsi que dans les entreprises.

LEURS SPÉCIFICITÉS

Les élèves sont admis par voie de concours sélectifs. Le flux principal des admissions concerne les candidats issus des classes préparatoires (Bac + 2) ; d'autres concours comme le « second concours » « concours de deuxième année » et le « concours cycle master » portent sur des effectifs plus limités.

Chaque année, les quatre ENS recrutent environ 800 élèves :

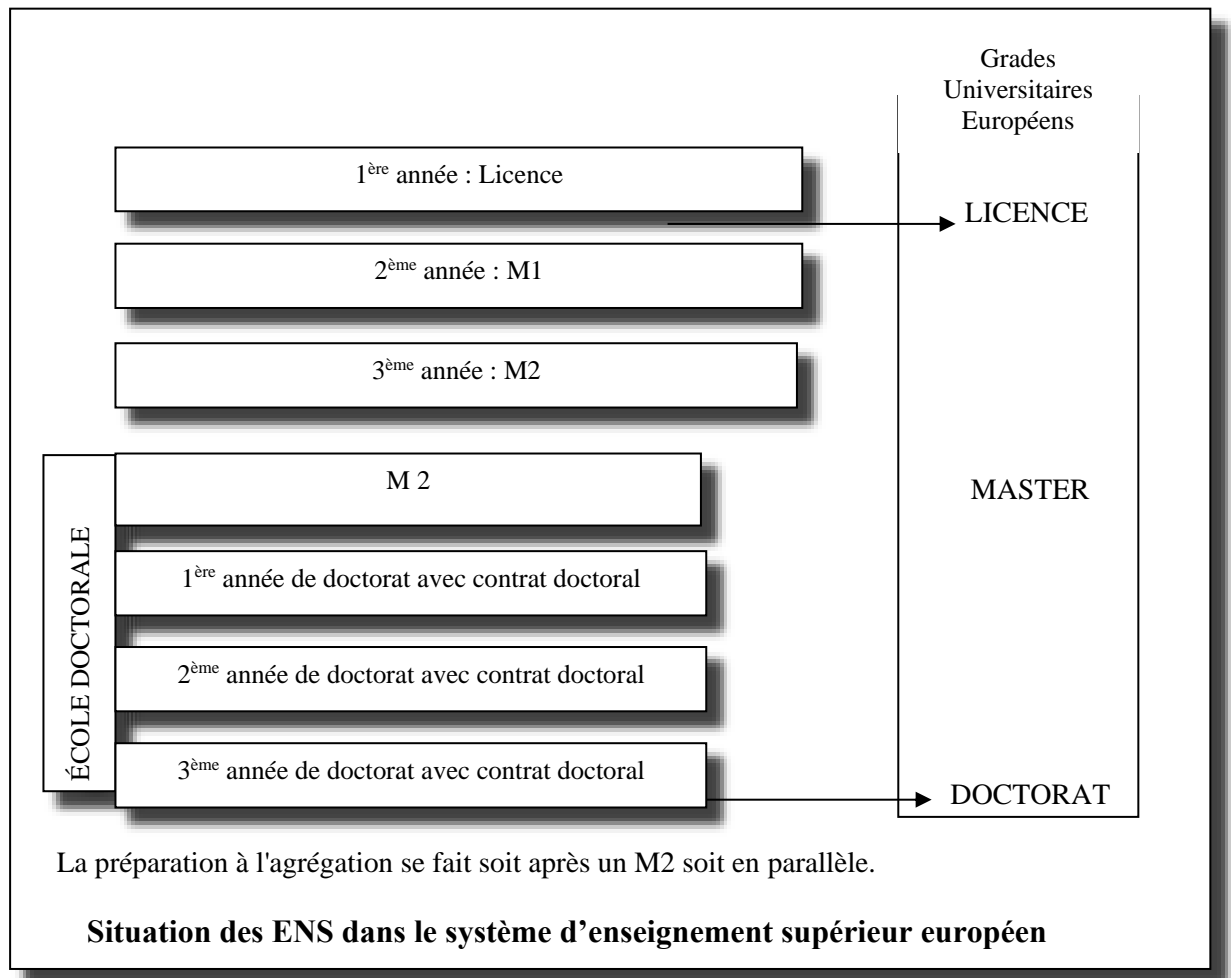
- Les élèves français comme les candidats ressortissants de l'Union européenne (UE) admis aux concours sont nommés élèves fonctionnaires stagiaires et sont rémunérés **en échange d'un engagement décennal de servir l'Union européenne ou un de ses états, prenant effet à la date de l'admission à l'École.**
- Les élèves étrangers peuvent bénéficier, sous conditions, de bourses accordées par le ministère des affaires étrangères ou par l'ENS concernée.

L'enseignement dispensé durant quatre ans prépare, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, aux diplômes universitaires européens : licence, master, doctorat.

Des possibilités sont offertes aux normaliens pour permettre des parcours de formation adaptés à la personnalité et au projet de chaque élève.

Les ENS assurent une préparation à l'agrégation particulièrement appréciée dans les voies scientifiques, littéraires et de sciences humaines ainsi qu'une formation pluridisciplinaire par la recherche, avec une initiation intégrée dans les masters et une formation doctorale largement ouverte sur l'ensemble des grands centres universitaires français et internationaux (stages à l'étranger en cours de scolarité, doctorat).

Elles offrent des infrastructures d'accueil, d'enseignement et de recherche de grande qualité.



Les ENS, originales sur de nombreux points parmi les Grandes Écoles, n'établissent pas de classement de sortie ce qui laisse plus de liberté et d'autonomie aux élèves normaliens pour définir leurs parcours et leurs rythmes d'études.

Frédéric WORMS

Directeur
de l'ENS (Paris)

Yanick RICARD

Administrateur provisoire
de l'ENS de Lyon

Nathalie CARRASCO

Présidente
de l'ENS Paris-Saclay

Pascal MOGNOL

Président
de l'ENS Rennes

I - GÉNÉRALITÉS

I-1- TABLEAUX DES CONCOURS IMPLIQUANT LES DIFFÉRENTES ENS

I-1-1 FILIÈRES SCIENTIFIQUES

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES CPGE SCIENCES	BANQUES D'ÉPREUVES	ENS/ PARTENAIRES	CONCOURS
MP	MP	ENS (Paris)	MP ➤ option Physique ➤ option Informatique
		ENS (Paris)	Informatique filière MP
		ENS de Lyon	Mathématiques ➤ option MP ➤ option MI
		ENS de Lyon	Informatique filière MP
		ENS Paris-Saclay	MP ➤ option MP ➤ option MI
		ENS Paris-Saclay	Informatique filière MP
		ENS Rennes	MP ➤ option MP ➤ option MI
		E. Polytechnique	MP ➤ MP Info Français ➤ MP Info Étranger ➤ MPSI Français ➤ MPSI Étranger
MPI	MPI	ENS (Paris)	Informatique filière MPI
		ENS de Lyon	Informatique filière MPI
		ENS Paris-Saclay	Informatique filière MPI
		ENS Rennes	Informatique filière MPI
		E. Polytechnique	MPI
PC	PC	ENS (Paris)	PC ➤ option Physique ➤ option Chimie
		ENS de Lyon	Physique et Chimie (PC)
		ENS Paris-Saclay	PC ➤ option Physique ➤ option Chimie
		E. Polytechnique	PC ➤ Français ➤ Étranger
		ESPCI	PC ➤ Français ➤ Étranger
BCPST	BCPST	ENS (Paris)	BCPST ➤ option Biologie ➤ option Sciences de la Terre
		ENS de Lyon	BCPST ➤ option Biologie ➤ option Sciences de la Terre
		ENS Paris-Saclay	BCPST
		ENPC-Mines de Paris	BCPST
TB	TB	ENS Paris-Saclay	Concours TB
PSI	PSI	ENS Paris-Saclay	PSI
		ENS Rennes	PSI
		ENS (Paris)	PSI
		E. Polytechnique	Filière PSI
PT	PT	ENS Paris-Saclay	Concours PT
		ENS Rennes	Concours PT
TSI	TSI	ENS Paris-Saclay	Concours TSI
		ENS Rennes	Concours TSI
ATS	ATS	ENS Rennes	Concours ATS

I-1-2 FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES	ENS/ PARTENAIRES	CONCOURS
CPGE LITTÉRAIRES		
1^{ère} supérieure (Ulm)	ENS (Paris)	Concours A/L
1^{ère} supérieure	ENS de Lyon	Série lettres et arts Série langues vivantes Série sciences humaines
	ENS Paris-Saclay	Concours langue étrangère : anglais
1^{ère} supérieure Lettres et sciences sociales	ENS (Paris)	Concours B/L
	ENS Paris-Saclay ENSAE / ENSAI / INSEE	Concours sciences sociales Option économie et sociologie Administrateur - concours externe
	ENS de Lyon	Série sciences économiques et sociales
CPGE ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES		
Classes préparatoires D1	ENS Rennes	Concours droit-économie
Classes préparatoires	ENS Paris-Saclay ENSAI	Concours économie et gestion option I
Classes préparatoires ECG	ENS Paris-Saclay	Concours économie et commerciale générale options II
CPGE ARTS Paris-Saclay	ENS Paris-Saclay	Concours design

I-1-3 AUTRES FILIÈRES DE RECRUTEMENT DANS LES ENS

RECRUTEMENTS EN PREMIÈRE ANNÉE

FILIÈRES	ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES	CONCOURS
SCIENTIFIQUES	ENS de Lyon	Second concours
POST DUT-BTS GÉNIE MÉCANIQUE GÉNIE CIVIL GÉNIE ÉLECTRIQUE	ENS Paris-Saclay	Post DUT-BTS <i>banque d'épreuves ENSEA</i>
PREPA ATS	ENS Rennes	Concours national ATS
UFR STAPS	ENS Rennes	Concours 2SEP

RECRUTEMENTS EN DEUXIEME ANNEE / CYCLE MASTER

Pré-requis : diplôme ou titre valorisé à 180 ou 240 crédits ECTS suivant les cas

FILIÈRES	ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES	CONCOURS
LITTÉRAIRES	ENS Paris-Saclay	Concours d'admission en deuxième année <i>Anglais</i>
SCIENTIFIQUES	ENS Paris-Saclay	Concours d'admission en deuxième année <i>Maths, Physique, Chimie, Biologie, Informatique, Sc. Ingénieur</i>
	ENS Rennes	Concours cycle master - <i>Sciences de l'Ingénieur (M1 ou M2)</i> - <i>Mathématiques (M1)</i> - <i>Informatique (M1)</i>
ÉCONOMIQUES	ENS Paris-Saclay	Concours d'admission en deuxième année <i>SHS (Sciences humaines et sociales)</i>
ARTISTIQUES	ENS Paris-Saclay	Concours d'admission en deuxième année <i>Design</i>

I-2- TEXTES OFFICIELS DES CONCOURS DES ENS

Textes communs aux ENS :

Arrêté du 9 septembre 2004 paru au JO du 8 octobre 2004.
Arrêté modificatif : du 28 novembre 2005 paru au JO du 4 décembre 2005.
Arrêté modificatif : du 4 mars 2011 paru au BOESR n° 13 du 31 mars 2011.
Arrêté modificatif : du 29 septembre 2011 paru au BOESR n° 39 du 27 octobre 2011.
Arrêté du 13 octobre 2022 paru au JORF n°0253 du 30 octobre 2022.

ENS (Paris) :

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS à l'adresse suivante : <http://www.ens.psl.eu> dans la rubrique admission.
Arrêté conditions d'admission à l'ENS du 25 septembre 2017 paru au BOESR n°34 du 12 octobre 2017.
Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS du 23 octobre 2018 paru au BOESR n°42 du 15 novembre 2018.
Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS du 12 juin 2019 paru au BOESR n°27 du 4 juillet 2019.
Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS du 8 novembre 2019 paru au BOESR n°44 du 28 novembre 2019.
Arrêté conditions d'admissions à l'ENS du 3 novembre 2022 paru au BOESR n°44 du 24 novembre 2022.
Le programme du concours littéraire d'admission à l'ENS pour la session 2023 est paru au BOESR n°39 du 20 octobre 2022 (arrêté du 27-09-2022).

ENS de Lyon :

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS de Lyon à l'adresse suivante : <http://www.ens-lyon.fr> dans la rubrique admission.
Arrêté fixant les conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours de l'ENS de Lyon paru au BOESR du 8 décembre 2022.
Le programme du concours littéraire d'admission à l'ENS de Lyon pour la session 2023 est paru au BOESR n°40 du 27 octobre 2022.

ENS Paris-Saclay :

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS Paris-Saclay à l'adresse suivante : <http://www.ens-paris-saclay.fr> dans la rubrique admission.
Arrêté conditions d'admission à l'ENS de Cachan du 2-11-2015 paru au BOESR n°44 du 26-11-2015.
Arrêté programmes de l'ENS de Cachan du 2-11-2015 paru au BOESR n°44 du 26-11-2015.
Arrêté programmes de l'ENS de Cachan du 15-09-2016 paru au BOESR n°35 du 29-09-2016.
Arrêté programmes de l'ENS Paris-Saclay du 2-08-2019 paru au BOESR n°32 du 05-09-2019.
Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS Paris-Saclay du 2 août 2019 paru au BOESR n°32 du 5 septembre 2019.
Arrêté programmes de l'ENS Paris-Saclay du 26 octobre 2022 paru au BOESR n°43 du 17-11-2022.
Arrêté conditions d'admission à l'ENS Paris-Saclay du 26 octobre 2022 paru au BOESR n°43 du 17-11-2022.

ENS Rennes :

Les textes réglementaires sont consultables sur le site Internet de l'ENS Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ens-rennes.fr> dans la rubrique admission.
Arrêté conditions d'admission à l'ENS Rennes du 4-07-2017 paru au BOESR n° 27 du 24 -08-2017
Arrêté programmes de l'ENS Rennes du 4-07-2017 paru au BOESR n° 27 du 24 -08-2017
Arrêté conditions d'admission à l'ENS Rennes du 18-04-18 paru au BOESR n° 20 du 17-05-18
Arrêté programmes de l'ENS Rennes du 18-04-18 paru au BOESR n° 20 du 17-05-18
Arrêté modificatif conditions admission ENS Rennes du 13-06-19 paru au BOESR n° 27 du 04-07-19
Arrêté modificatif programme et condition d'admission ENS Rennes du 02-/08-19 paru au BOESR n° 31 du 29-08-19
Arrêté du 25 août 2022 relatif aux concours d'admission ENS Rennes paru au JO n° 0231 du 5 octobre 2022

Autres textes réglementaires :

Pour mémoire : la liste des classes préparatoires est parue au BO n°9 du 03 mars 2022, modifié par le BO n° 22 du 02 juin 2022
Les programmes des classes préparatoires sont parus dans les numéros hors-série du Bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

- *Bulletin officiel spécial n° 3 du 30 mai 2013*
- *Bulletin officiel spécial n° 1 du 23 janvier 2014*

Le thème des TIPE est paru au BOESR n°10 du 10 mars 2022.

Le programme de français est paru au BOESR n°20 du 19 mai 2022

Le programme spécifique des concours d'admission à l'ENS Paris-Saclay pour 2021 et 2022 (concours design et concours langue étrangère : anglais) est paru au BOESR n°44 du 19 novembre 2020.

I-3 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE DANS LES ENS

Nombre de postes ouverts aux concours et inscription

Pour les concours d'admission (groupes, sections ou séries) dans chacune des quatre Écoles normales supérieures, le nombre de postes offerts, leur répartition, les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions obligatoires pour les candidats et l'adresse du ou des sites Internet présentant la ou les procédures d'inscription sont fixés, chaque année, par leurs présidents ou directeurs respectifs.

Les **dates des épreuves écrites** de ces concours sont fixées, chaque année, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Conditions d'âge

L'arrêté du 28 novembre 2005 abroge la limite d'âge.

Conditions de titres

Pouvoir justifier, lors de l'admission à l'École, soit du baccalauréat, soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense ou équivalence de celui-ci.

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

Nombre de candidatures

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de trois fois aux épreuves de l'ensemble des concours propres à une École. De plus, en ce qui concerne l'ENS Paris-Saclay et l'ENS Rennes, pas plus de deux fois pour tous les concours d'admission en première année et pas plus de deux fois pour l'ensemble des concours d'admission en deuxième année et en cycle master.

Nul ne peut être candidat à plusieurs concours, groupes, sections ou séries d'admission dans une même École lors d'une même session.

Conditions d'accès à la fonction publique

➤ Candidats français

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser puis de participer à une Journée défense et citoyenneté.

➤ Candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen doivent satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées par les articles 5 et 5 bis de la loi du 13 juillet 1983.

En outre, les candidats en instance d'acquisition de la nationalité française devront l'indiquer sur leur dossier de confirmation d'inscription et adresser au service d'inscription concerné ou aux Écoles normales supérieures :

- soit une photocopie de l'accusé de réception délivré par la sous-direction des naturalisations du ministère de l'emploi et de la solidarité (naturalisation par décret),
- soit une photocopie du récépissé de déclaration délivré par le juge d'instance ou le consul qui a reçu la déclaration (naturalisation par déclaration).

En application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, les candidats aux concours doivent remplir les conditions générales prévues aux articles 5 et 5 bis du titre I^{er} du statut général et par le statut particulier du corps auxquels ils postulent au plus tard à la date de la première épreuve du concours.

➤ **Candidats étrangers hors Union européenne et autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen**

Les candidats de nationalité étrangère qui remplissent les conditions de titre et de candidature peuvent s'inscrire. Cependant, à l'issue des épreuves des concours, ils ne pourront pas être nommés fonctionnaires-stagiaires d'une École normale supérieure mais y entreront en qualité d'élève normalien à titre étranger, à charge pour eux ou pour leur gouvernement d'acquitter leurs frais de pension et de scolarité.

Engagement décennal

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen s'engagent à exercer une activité professionnelle dans les services ou dans une entreprise du secteur public d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de leurs collectivités territoriales ou de leurs groupements, ou de leurs établissements publics ; ou dans les services de l'Union européenne ou d'une organisation internationale gouvernementale ; ou dans une institution d'enseignement supérieur ou de recherche pendant DIX ANS au moins à dater de leur admission dans une École normale supérieure, ou à rembourser à l'État le montant des sommes perçues en qualité d'élève de l'École. L'engagement est signé lors de l'installation en tant que fonctionnaire-stagiaire dans l'ENS à la rentrée de septembre.

Aptitude physique

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen sont avisés que leur nomination en qualité de fonctionnaire-stagiaire d'une École normale supérieure ne sera définitive qu'après constatation de leur aptitude physique selon les dispositions prévues par le statut général de la fonction publique.

II - CONCOURS DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ORGANISÉS EN BANQUES D'ÉPREUVES

II-1- GÉNÉRALITÉS

CONCOURS FAISANT PARTIE DES BANQUES D'ÉPREUVES SCIENCES INTER-ENS			
ENS (PARIS)	ENS DE LYON	ENS PARIS-SACLAY	ENS RENNES
CONCOURS MP Option Physique Option Informatique	CONCOURS MATHÉMATIQUES Option MP Option MI	CONCOURS MP Option MP Option Info	CONCOURS MP Option MP Option MI
CONCOURS INFORMATIQUE FILIERE MP	CONCOURS INFORMATIQUE FILIERE MP	CONCOURS INFORMATIQUE FILIERE MP	
CONCOURS INFORMATIQUE FILIERE MPI	CONCOURS INFORMATIQUE FILIERE MPI	CONCOURS INFORMATIQUE FILIERE MPI	CONCOURS INFORMATIQUE FILIERE MPI
CONCOURS PC Option Physique Option Chimie	CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE	CONCOURS PC Option Physique Option Chimie	
CONCOURS PSI		CONCOURS PSI	CONCOURS PSI
CONCOURS BCPST Option Biologie Option Sciences de la Terre	CONCOURS BCPST Option Biologie Option Sciences de la Terre	CONCOURS BCPST CONCOURS TB	

La totalité des épreuves des concours cités ci-dessus est regroupée sous la forme de tableaux aux pages **16 à 20** de la présente notice.

Les programmes des épreuves des concours sont sans aucun ajout, ni restriction :

- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières MPSI et MP pour les concours MP
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières MP2I et MPI pour les concours MPI
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières PCSI et PC pour les concours PC
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières PCSI et PSI pour les concours PSI
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles de la filière BCPST pour les concours BCPST.

Les candidats devront connaître les notions du programme du baccalauréat de l'enseignement secondaire nécessaires à la compréhension du programme défini ci-dessus.

COMPLÉMENTS : Modalités des épreuves de français, de langues et de TIPE

NOR : ESRS2213517A – arrêté du 22-4-2022 - MESRI - DGESIP A1-2 - MOM

Article 1 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2022-2023 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

Thème 1 : « L'enfance »

- 1) *Aké, les années d'enfance* (Wole Soyinka) - Traduction Étienne Galle - éditions Flammarion (collection GF) ;
- 2) *L'Émile ou De l'éducation*, Livres I et II (Jean-Jacques Rousseau)
- 3) *Contes* (Hans Christian Andersen) - traduction Marc Auchet - Le livre de Poche (collection « Classiques »).

Thème 2 : « Le travail »

1. La condition ouvrière (Simone Weil) - Gallimard (collection « Folio Essais », 2002, n° 409) à étudier comme suit : « L'usine, le travail, les machines » (pages 49 à 76 et 205 à 351), sans : « Journal d'usine » (pages 77 à 204) ; Avec : « La condition ouvrière » (pages 389 à 397) et « Condition première d'un travail non servile » (pages 418 à 434)
2. Par-dessus bord (version hyper-brève) (Michel Vinaver) - Éditions Actes Sud - réédition poche 2022 ;
3. Géorgiques (Virgile) - Traduction de Maurice Rat - Editions Flammarion (collection « GF »).

Épreuves de langues pour les filières MP, MPI et PC (écrite et orale d'admission)

1. Épreuve écrite : L'épreuve écrite de langue comprend deux sections.

A/ Une synthèse de documents rédigée dans la langue choisie à partir d'un dossier comprenant trois articles de 600 à 800 mots dans la langue choisie, ainsi qu'un document iconographique (images, tableaux, graphiques, statistiques), soit quatre documents au total. Sans paraphraser les documents proposés dans le dossier, le candidat réalisera une synthèse de celui-ci, en mettant clairement en valeur ses principaux enseignements et enjeux dans le contexte de l'aire géographique de la langue choisie, et en prenant soin de n'ajouter aucun commentaire personnel à sa composition.

Obligatoirement précédée d'un titre proposé par le candidat, la synthèse proposée devra comprendre entre 600 et 675 mots.

Les dossiers porteront sur l'actualité politique, culturelle, économique ou sociale au sein de l'aire géographique de la langue choisie. Aucune connaissance spécialisée ne sera nécessaire pour réaliser la synthèse. Pour préparer cette section de l'épreuve écrite de langue, il est conseillé aux candidats de suivre attentivement, pendant l'année du concours, les grandes problématiques qui font l'objet d'articles fréquents dans la presse générale rédigée dans la langue choisie.

B/ Un texte d'opinion rédigé dans la langue choisie. Un éditorial comprenant entre 400 et 500 mots, rédigé dans la langue choisie et portant sur la même thématique que les quatre autres documents du dossier de synthèse proposé au titre de la section A de l'épreuve sera proposé au candidat ; celui-ci réagira aux arguments exprimés dans cet éditorial en rédigeant lui-même un texte d'opinion d'une longueur de 500 à 600 mots.

La durée totale de l'épreuve écrite de langue est de 4 heures.

2. Épreuve orale : L'épreuve orale de langue est organisée selon les modalités suivantes.

A/ Un extrait vidéo de 5 mn environ dans la langue choisie, portant sur l'actualité sera proposé au candidat qui en préparera un court résumé et un commentaire personnel. Pour ce faire, le candidat bénéficiera de 30 mn de préparation.

B/ L'entretien durera 20 minutes et permettra d'apprécier la bonne compréhension du document proposé, ainsi que la précision de la langue, l'autonomie langagière et la qualité de la réflexion du candidat.

Les extraits vidéo proposés seront des documents journalistiques (extraits d'émissions télévisées, de débats, de bulletins d'information et de documentaires). La durée totale de l'épreuve orale est de 50 minutes ; 30 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien avec un jury composé de deux examinateurs.

Épreuve de travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) des banques MP, MPI, PC, BCPST et TB

Le candidat est invité à transmettre son rapport InterEns sous forme numérique à une date précisée dans le calendrier des épreuves.

L'évaluation est effectuée à partir d'une **discussion** entre le jury et le candidat, sur la base de ce rapport, **sans exposé préalable du candidat. Les rapports ne sont pas évalués en tant que tels.**

La page de garde peut être téléchargée sur le site <https://banques-ecoles.fr>

Les textes et figures sont l'œuvre du candidat. **Les reproductions et les copies ne sont pas acceptées**, tout plagiat (« action d'emprunter un passage de tout auteur en les donnant pour sien. ») est une forme de contrefaçon et constitue un délit et donc une fraude, il est susceptible d'être sanctionné en tant que telle suivant la procédure disciplinaire.

Pour la banque BCPST, le thème du TIPE peut-être choisi en biologie, en géologie ou dans les deux disciplines.

Quel que soit le ou les domaines disciplinaires des travaux d'initiative personnelle encadrés choisi par le candidat, la taille des rapports doit être comprise dans les limites suivantes :

- **MP/MPI/PC : 2 à 5 pages par rapport** (soit au maximum 12 500 caractères), **illustrations non comprises**
- **BCPST : 6 à 10 pages par rapport** (soit au maximum 20 000 caractères), **illustrations comprises.**

Attention pour toutes les filières, les figures doivent être intégrées dans le corps du texte et non placées en fin de document.

Pour les filières MP/MPI et PC, au cours de l'épreuve, afin de répondre aux questions du jury, et en particulier pour présenter les figures sur lesquelles ils s'appuient lors de la discussion, les candidats seront autorisés (sans obligation) à présenter des documents.

Pour les filières MP et MPI, la présentation des documents se fera à l'aide de supports numériques, apportés au format pdf sur une clé USB, projetés via un vidéoprojecteur mis à disposition.

Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année de MP, MPI, PC, PSI, PT, TSI, TPC, BCPST et TB - année 2022-2023

NOR : ESRS2205100A - arrêté du 17-01-2022 - MESRI – DGESIP A1-2– MOM

15

Intitulé du thème TIPE pour l'année scolaire 2022-2023

Pour l'année **2022-2023** le thème TIPE commun aux filières BCPST, MP, MPI, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est : **La ville.**

II-2- TABLEAUX DES ÉPREUVES DES BANQUES SCIENCES

Structure et coefficients de la banque MP École Polytechnique – inter ENS

Filière MP	Concours MP										Concours INFO		
	ULM		LYON		PARIS-SACLAY		RENNES		Polytechnique		ULM (INFO MP)	LYON (I-MP)	PARIS-SACLAY
options	P	I	M-MP	M-MI	MP	MI	MP	MI	MP SI	MP INFO			
Maths A – 4h – XLSR lundi 17 avril 2023 8h-12h			4	4	5	5	5	5	8	8			
Français – 4h – XULSR lundi 17 avril 2023 14h-18h	8(adm)	8(adm)	2,5 (adm)	2,5 (adm)	3(adm)	3(adm)	3	3	6	6	2(adm)	2(adm)	2 (adm)
Maths B – 4h – X mardi 18 avril 2023 8h-12h									7	7			
Info A 4h – XULSR mardi 18 avril 2023 14h-18h		6		4		4		4		6	4	5	5
Phy & SI – X mardi 18 avril 2023 14h-18h									6				
Physique MP – 4h – XULSR mercredi 19 avril 2023 8h-12h	6	4	4		4		4		6	6			
LV – 4h – XULSR mercredi 19 avril 2023 14h – 18h	3(adm)	3(adm)	2,5 (adm)	2,5 (adm)	2(adm)	2(adm)	2	2	6	6	1,5 (adm)	2(adm)	1,5 (adm)
Maths D – 6h – U jeudi 20 avril 2023 8h-14h	6	6											
Info B – 2h – XLSR jeudi 20 avril 2023 16h30 -18h30			2,5 (adm)	2,5 (adm)	3(adm)	3(adm)	3(adm)	3(adm)	4(adm)	6 / 10(adm)			
Maths C – 4h – ULSR vendredi 21 avril 2023 8h-12h	4		4	4	5	5	5	5			4	4	5
Informatique fondamentale – 4h – ULS vendredi 21 avril 2023 14h-18h											4	4	5
Épreuves orales													
Oral Maths – U	30	30											
Oral Maths – L			6	6									
Oral Maths – SR					12		12						
Oral Maths – ULSR	15	15	4	4	8	8	8	8			4	4	5
Oral Phy – U	25												
Oral Phy – LSR			4		6	6	6	6					
Oral Info – ULSR		25		4		12		12			4	5	5
TP Algo – ULS											4	6	5
TIPE – ULSR	8	8	2	2	2	2	2	2			1	2	3
Oral LV – XULSR	3	3	1,5	1,5	2	2	2	2	8	8	1,5	1,5	1,5
Oral LV fac – X									+4× (N-10)	+4× (N-10)			
Oral Maths 1 – X									16	16			
Oral Maths 2 – X									16	16			
Oral Phy – X									20	20			
Oral Chimie – X									9	9			
ADS – X									15	15			
Oral Français – X									8	8			
EPS – X									5	5			

LV : allemand, anglais, arabe, espagnol

X = Polytechnique, U = Ulm, L = Lyon, S = Paris-Saclay, R = Rennes

L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

Structure et coefficients de la banque MPI École Polytechnique – inter ENS

Filière MPI	Concours MPI				
	ULM (INFO MPI)	LYON (I-MPI)	PARIS –SACLAY	RENNES	Polytechnique
Maths A – 4h – XLSR lundi 17 avril 2023 8h-12h					6
Français – 4h – XULSR lundi 17 avril 2023 14h-18h	2(adm)	2(adm)	2 (adm)	2	6
Maths B – 4h – X mardi 17 avril 2023 8h-12h					6
Info A 4h – XULSR mardi 18 avril 2023 14h-18h				4	
Physique MPI – 4h – X mercredi 19 avril 2023 8h-12h					6
LV – 4h – XULSR mercredi 19 avril 2023 14h-18h	1,5 (adm)	2(adm)	1,5 (adm)	2	6
Info C – 4h – XULSR Jeudi 20 avril 2023 8h-12h	4	6	5	5	9
Maths C – 4h – ULSR vendredi 21 avril 2023 8h-12h	4	3	5	3	
Informatique-fondamentale – 4h – ULSR vendredi 21 avril 2023 14h-18h	4	4	5	3	

Épreuves orales

Oral Info – ULSR	4	5	5	5	
Oral Maths – ULS	4	3,5	5		
TP Algo – ULSR	4	6,5	5	5	
TIPE – ULSR	1	2	3	5	
Oral LV – XULSR	1,5	1,5	1,5	2	8
Oral LV facultatif – X					4 x (N-10)
ADS – X					15
Oral Français – X					8
EPS – X					5
Oral Phy – X					20
Oral Info – X					22
Oral Maths – X					23

LV : allemand, anglais, arabe, espagnol

U = Ulm, L = Lyon, S = Paris-Saclay, R = Rennes, X = Polytechnique

L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

Structure et coefficients de la banque PC École Polytechnique – ESPCI – inter ENS

Filière PC Écoles	Concours PC						
	ULM		LYON	PARIS-SACLAY		Polytechnique	ESPCI
	Physique	Chimie		Physique	Chimie		
Options							
Epreuves écrites d'admissibilité et Epreuves écrites d'admission (adm)							
Maths – 4h – XEULS lundi 17 avril 2023 8h-12h	5	4	5	5	3	9	9
Français – 4h – XEULS lundi 17 avril 2023 14h-18h	8 (adm)	8 (adm)	2,5 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	6	5
Physique A – 4h – XE mardi 18 avril 2023 8h-12h						6	5
Chimie A – 4h – XEULS mardi 18 avril 2023 14h-18h	5		5	4	9	6	9
Physique B – 4h – XEULS mercredi 19 avril 2023 8h-12h		5	5	7	4	6	5
LV – 4h – XEULS mercredi 19 avril 2023 14h -18h	3 (adm)	3 (adm)	2,5 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	6	4
Physique C – 6h – U jeudi 20 avril 2023 8h-14h	7						
Chimie B – 6h – U jeudi 20 avril 2023 8h-14h		8					
Informatique B – 2h – XESL jeudi 20 avril 2023 16h30-18h30			3 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	4 (adm)	4 (adm)
Physique-Chimie – 5h – L vendredi 21 avril 2023 8h-13h			5				
Épreuves orales							
Oral Phy U	26	22					
Oral Phy LS			6	12	6		
Oral Chimie U	20	28					
Oral Chimie LS			6	6	12		
Oral Maths UL	20	16	4				
TP Phy PC ULS	12		4	6	3		
TP Chimie PC ULS		12	4	3	6		
TIPE PC ULS *	8	8	3	6	6		
Oral LV XEULS	3	3	2	2	2	8	7
Oral LV fac XE						+4×(N-10)	+4×(N-10)
Oral Maths PC XE						20	14
Oral Phy PC XE						16	14
Oral Chimie PC XE						9	14
ADS PC XE						15	15
TP Phy XE						8	12
TP Chimie XE						8	12
Oral Français XE						8	6
EPS X						5	

LV : allemand, anglais, arabe, espagnol

X = Polytechnique, E = ESPCI, U = Ulm, L = Lyon, S = Paris-Saclay

L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

* Les rapport de TIPE devront être déposés avant le jeudi 8 juin 17h.

Structure et coefficients de la banque PSI – École Polytechnique - Inter ENS

Ces concours de l'ENS Paris-Saclay, de l'ENS Rennes et de l'ENS (Paris) sont organisés en banque d'épreuves écrites et orales avec le **concours d'admission à l'École Polytechnique**.

Épreuves écrites d'admissibilité et épreuves écrites d'admission (adm)				
	X	PARIS-SACLAY	RENNES	ULM
Mathématiques– 4h – XUSR <i>Lundi 17 avril 2023 de 8h à 12h</i>	10	5	5	9
Français– 4h – XUSR (*) <i>Lundi 17 avril 2023 de 14h à 18h</i>	6	4	4	8(adm)
Sciences industrielles – 5h – XSR <i>Mardi 18 avril 2023 de 8h à 13h</i>	6	5	5	
Physique – 4h – XSR <i>Mercredi 19 avril 2023 de 8h à 12h</i>	6	5	5	
Langue vivante étrangère – 4h – XUSR (*) <i>Mercredi 19 avril 2023 de 14h à 18h</i>	6(adm)	2(adm)	2(adm)	3(adm)
Physique – 6h – U <i>Jeudi 20 avril 2023 de 8h à 14h</i>				12
Informatique– 2h – XSR (*) <i>Jeudi 20 avril 2023 de 16h30 à 18h30</i>	4(adm)	2(adm)	2(adm)	
Modélisation en sciences physiques et sciences de l'ingénieur – 5h – XUSR <i>Vendredi 21 avril 2023 de 8h à 13h</i>	5	5	5	7
Épreuves pratiques et orales d'admission				
Oral de Physique U				30
Oral de Physique SR		3	3	
Oral de Physique X	12			
Manipulation – Interrogation de sciences industrielles XSR	6	6	6	
Oral de mathématiques USR		5	5	23
Oral de mathématiques X	18			
Manipulation de physique XUSR	6	3	3	14
TIPE ENS USR		4	4	8
Analyse de documents scientifiques X	10			
Langue vivante étrangère (même langue que celle choisie à l'écrit) USR		2	2	3
Langue vivante étrangère X	6			
EPS X	4			

(*) Épreuves communes aux filières MP, MPI, PC et PSI

X = Polytechnique, U = Ulm, S = Paris-Saclay, R = Rennes

L'épreuve de français consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français dans les CPGE scientifiques ; plus qu'à l'érudition elle doit faire appel à la culture générale du candidat.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère de la filière PSI suit les mêmes modalités que celles des filières MP, MPI et PC (durée 4h. 2 sections : synthèse de documents + texte d'opinion (cf. p.14)) ; les options proposées sont : allemand, anglais, arabe, espagnol.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère inter ENS, comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique.

L'épreuve de TIPE inter ENS comporte une ADS (préparation de 1h puis 20 min de restitution-discussion) et une présentation du travail de l'année (20 min de présentation-discussion). Le TIPE doit être imprimé et emmené sous format papier par le candidat.

Structure et coefficients de la banque BCPST Inter ENS – ENPC – Mines de Paris

	ULM		LYON		PARIS-SACLAY		École Nationale des Ponts - École des Mines de Paris
	Biologie	Sciences de la Terre	Biologie	Sciences de la Terre	Concours BCPST	Concours TB	
Biologie – 6h Mardi 2 mai 2023 8h30-14h30	7	4	8	4	8	3	3
Physique – 4h Mercredi 3 mai 2023 8h30-12h30	3	3	4	5	4		8
Chimie – 4h Jeudi 4 mai 2023 8h30-12h30	3	3	4	3	5		3
Sciences de la Terre – 4h Vendredi 5 mai 2023 8h30-12h30	2	5	4	8	2		3
Épreuves écrites de la banque nationale TB (*)						6	
Épreuves écrites comptant pour l'admission							
Français – 4h Mardi 2 mai 2023 14h30-18h30	8		2		3		6
Maths – 4h Mercredi 3 mai 2023 14h30-18h30	20		4		4		14
LV – 2h Jeudi 4 mai 2023 14h30-16h30	3		1,5		2		3
Épreuves orales							
	ULM		LYON		PARIS-SACLAY		École Nationale des Ponts et École des Mines de Paris
	Biologie	Sciences de la Terre	Biologie	Sciences de la Terre	Concours BCPST	Concours TB	
Biologie - Ulm	25	17					
Biologie - Lyon			8	5			
Biologie – Paris-Saclay					12	6	
Sciences de la Terre - Ulm	12	20					
Sciences de la Terre - LEM			5	8			6
Physique - ULEM	16		3				12
Chimie - ULS	16		3		8		
TP Chimie/Biologie - ULSEM	12		6		8	2	5
TIPE - ULS	15		6		6	2	
Langue vivante - ULSEM	4		2		3		3
Mathématiques - EM							14

U = Ulm, L = Lyon, S = Paris-Saclay, E = ENPC, M = Mines

- L'épreuve de langue vivante porte au choix du candidat à l'inscription sur : allemand, anglais, espagnol.

- L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

* Épreuves écrites de la banque nationale TB inscrites au programme du concours ENS Paris-Saclay Filière TB

Épreuves écrites	Coefficient
Français - 3h	1
Anglais - 2h	1
Algorithmique et Informatique - 45 minutes	1
Méthodes de calcul et de raisonnement - 2h	2
Physique- Chimie, résolution de problème - 3h	1

Structure et coefficients de la banque PT - ENS Paris-Saclay et ENS Rennes
 Ces concours sont organisés dans le cadre d'une **banque d'épreuves**, la banque nationale Filière PT.
 Pour tout renseignement, les candidats doivent s'adresser au :

Service Concours Banque PT
 24, rue Pinel - 75013 Paris
 Tél. : 01.44.06.93.31 Fax : 01.44.06.93.39

Épreuves écrites	Durée	Coefficients ENS Paris-Saclay	Coefficients ENS Rennes	Épreuves pratiques et orales	Coefficients
Sciences industrielles B <i>Mardi 2 mai 2023 de 8h à 14h</i>	6 h	2	3	Mathématiques	4
Informatique et modélisation <i>Mercredi 3 mai 2023 de 8h à 12h</i>	4 h	2	2	Manipulation de sciences physiques	6
Mathématiques C <i>Mercredi 3 mai 2023 de 14h à 18h</i>	4 h	3	3	Manipulation de sciences industrielles	4
Physique B <i>Jeudi 4 mai 2023 de 8h à 12h30</i>	2*2h	2	2	TIPE (dans le cadre de l'épreuve nationale commune)	4
Mathématiques A <i>Jeudi 4 mai 2023 de 14h à 18h</i>	4 h	3	3		
Physique A <i>Vendredi 5 mai 2023 de 8h à 12h</i>	4 h	3	3	Interrogation de sciences industrielles	2
Sciences industrielles C <i>Mardi 9 mai 2023 de 8h à 14h</i>	6 h	2	3		
Sciences industrielles A <i>Vendredi 12 mai 2023 de 8h à 13h</i>	5 h	3	4		
Écrits d'admission					
Français B <i>Jeudi 11 mai 2023 de 8h à 12h</i>	4 h	4	4	Langue vivante étrangère même langue que celle choisie à l'écrit	2
Langue vivante étrangère A <i>Jeudi 11 mai 2023 de 14h à 17h</i>	3 h	1	1		

L'épreuve de français est constituée de deux parties. La première consiste en un résumé de texte (en 200 ou 300 mots selon son importance) lié à l'un des thèmes du programme. La seconde partie consiste à formuler une réponse à une question se rattachant au texte.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol ou italien. L'épreuve consiste en une synthèse à partir d'un dossier thématique. Il sera proposé aux candidats un dossier comportant plusieurs documents, de natures différentes, rédigés dans la langue vivante choisie. Ce dossier pourra inclure des articles de presse récents d'environ 450 mots chacun, un ou des dessins de presse, un ou des tableaux et figures. Tous ces documents porteront sur une même thématique, liée aux enjeux sociaux, économiques, culturels ou scientifiques de l'actualité.

Une question, posée dans la langue vivante choisie orientera la réflexion des candidats. Cette question sera introduite par la formule suivante : « *En vous appuyant uniquement sur les documents du dossier thématique qui vous est proposé, vous rédigerez une synthèse répondant à la question suivante : ...* »

La question sera suivie de la mention : « *votre synthèse comportera entre 450 et 500 mots* ». La synthèse devra être précédée d'un titre et les candidats devront indiquer le nombre de mots comptés en fin de copie.

L'épreuve orale de langue étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle s'appuie sur un enregistrement sonore d'un texte d'actualité non technique (extrait de revue, de journal, etc) d'une durée maximum de 3 minutes.

Cette épreuve comprend une préparation de 20 minutes pendant laquelle le candidat (à l'aide d'un lecteur de cassettes et d'un casque mis à sa disposition) écoute l'enregistrement et prépare un résumé structuré et un commentaire de l'article entendu.

Pendant l'interrogation (20 minutes), le candidat restitue les informations essentielles entendues dans l'enregistrement, puis fait part de ses réflexions personnelles. L'interrogation se termine sur un libre entretien autour du thème fourni. L'usage du dictionnaire est interdit.

Structure et coefficients de la banque TSI - ENS Paris-Saclay et ENS Rennes

Ce concours est organisé à l'écrit dans le cadre de **la banque d'épreuves écrites et orales des Concours Communs Polytechniques - Filière TSI**. Pour tout renseignement, s'adresser au :

*Service des Concours Communs INP de Toulouse
B.P. 4410 - 31405 Toulouse cedex 4
Tél. : 05.62.47.33.43*

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Composition de mathématiques <i>Lundi 24 avril 2023 de 14h à 18h</i>	4 h	6	Physique-Chimie	5
Composition de physique-chimie <i>Mardi 25 avril 2023 de 8h à 12h</i>	4 h	4	Manipulation de technologie	8
Composition de modélisation <i>Mercredi 26 avril 2023 de 8h à 11h</i>	3 h	4		
Composition d'informatique <i>Mercredi 26 avril 2023 de 14h à 17h</i>	3 h	2	Mathématiques	5
Composition de projet en sciences industrielles de l'ingénieur <i>Jeudi 27 avril 2023 de 8h à 14h</i>	6 h	8		
Écrits d'admission			TIPE	3
Français - Philosophie <i>Lundi 24 avril 2023 de 8h à 12h</i>	4 h	4	(épreuve nationale commune)	
Langue vivante étrangère <i>Mardi 25 avril 2023 de 14h à 17h</i>	3 h	2	Langue vivante étrangère : même langue qu'à l'écrit	2

II-3 - LES CONCOURS D'ADMISSION DE CHAQUE ÉCOLE

II-3-1 L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE (PARIS)

Accès en première année – Section scientifique

- PREMIER CONCOURS

Conditions particulières

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

CONCOURS APPARTENANT À DES BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIERE MP : CONCOURS MP OPTION PHYSIQUE
- FILIERE MP : CONCOURS MP OPTION INFORMATIQUE
- FILIERE MP : CONCOURS INFORMATIQUE MP
- FILIERE MPI : CONCOURS INFORMATIQUE MPI
- FILIERE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIERE PSI : CONCOURS PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR (PSI)
- FILIERE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 20.

II-3-2 L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Accès en première année – Section scientifique

- PREMIER CONCOURS

CONCOURS APPARTENANT À DES BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIERE MP : CONCOURS MATHÉMATIQUES (M)
- FILIERE MP : CONCOURS INFORMATIQUE (Info Filière MP)
- FILIERE MPI : CONCOURS INFORMATIQUE (Info filière MPI)
- FILIERE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIERE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 20.

- SECOND CONCOURS DE L'ENS DE LYON

Dispositions communes : voir page 10

Dispositions particulières :

Les candidats doivent :

- avoir effectué leur cursus post-secondaire exclusivement en université pendant une durée n'excédant pas trois ans, sauf dérogation accordée par le président de l'École sur demande motivée ;
- avoir capitalisé 120 crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) ou obtenu un diplôme sanctionnant un niveau d'études scientifiques de fin de seconde année d'université avant la publication des résultats d'admission du concours.

Un candidat présent à au moins une épreuve lors d'une précédente session ne pourra pas s'inscrire à nouveau aux épreuves du second concours.

Les programmes des épreuves écrites sont ceux des classes préparatoires aux grandes écoles dans les matières correspondantes (filière BCPST 1^{ère} et 2^{ème} année pour la Biologie-biochimie et les Géosciences, filières PCSI 1^{ère} année et PC 2^{ème} année pour la Chimie et la Physique, filières MPSI 1^{ère} année et MP 2^{ème} année pour les Mathématiques et l'Informatique).

Les programmes des épreuves orales sont ceux qui ont été traités dans l'université du candidat durant l'année universitaire du concours et l'année précédente.

Les épreuves écrites se déroulent à Lyon et éventuellement à Paris. Les épreuves orales ont lieu à Lyon.

Épreuves écrites		Épreuves orales		
Choisir deux matières parmi celles proposées ci-dessous et affecter un coefficient 6 à l'une et un coefficient 4 à l'autre	Durée	Affecter à nouveau deux coefficients d'oraux aux matières choisies à l'écrit : coefficient 5 pour l'une et un coefficient 4 pour l'autre	Coefficients	
BIOLOGIE-BIOCHIMIE <i>Mardi 30 mai 2023 de 9h à 12h</i>	3 h	- 1 matière choisie à l'écrit	5	
CHIMIE <i>Mardi 30 mai 2023 de 14h à 17h</i>		- 1 matière choisie à l'écrit	4	
GÉOSCIENCES <i>Mercredi 31 mai 2023 de 9h à 12h</i>		Langue vivante étrangère : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe	2	
PHYSIQUE <i>Mercredi 31 mai 2023 de 14h à 17h</i>		Présentation d'un projet personnel	4	
MATHÉMATIQUES <i>Jeudi 1er juin 2023 de 9h à 12h</i>		<i>Il s'agit d'un travail expérimental ou de réflexion approfondie sur un sujet scientifique relevant d'une ou plusieurs des disciplines choisies pour les épreuves d'admissibilité.</i>		
INFORMATIQUE <i>Jeudi 1er juin 2023 de 14h à 17h</i>				

- La durée et les modalités des épreuves orales sont fixées à chaque session par le jury.

II-3-3- ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE PARIS-SACLAY

Accès en première année – concours scientifiques

Conditions particulières

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

CONCOURS APPARTENANT AUX BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIERE MP : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE (MP)
- FILIERE MP : CONCOURS INFORMATIQUE (Info)
- FILIERE MPI : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE (MPI)
- FILIERE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIERE PSI : CONCOURS PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR (PSI)
- FILIERE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)
- FILIERE TB : CONCOURS TECHNOLOGIE ET BIOLOGIE (TB)
- FILIERE PT : CONCOURS PHYSIQUE-TECHNOLOGIE (PT)
- FILIERE TSI : CONCOURS TECHNOLOGIE ET SCIENCES INDUSTRIELLES (TSI)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 22.

CONCOURS APPARTENANT À UNE AUTRE BANQUE D'ÉPREUVES

- CONCOURS POST DUT-BTS

3 options : GÉNIE ÉLECTRIQUE – GÉNIE MÉCANIQUE – GÉNIE CIVIL

Conditions particulières

Pour être nommés élèves de l'École normale supérieure Paris-Saclay, les candidats des concours post DUT-BTS, Génie électrique - Génie mécanique - Génie civil, doivent pouvoir justifier de l'obtention d'un BTS ou d'un DUT.

Ce concours est organisé dans le cadre d'une **banque nationale d'épreuves gérée par l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA)**.

SERVICE CONCOURS - ENSEA

6, avenue du Ponceau - 95014 CERGY PONTOISE CEDEX

Tél. : 01.30.73.62.27 ou 62.28 - Fax : 01.30.73.66.67

Phase d'admissibilité

- La banque d'épreuves tient une commission d'admissibilité à l'issue de laquelle le jury de l'ENS Paris-Saclay sélectionne pour chaque option (génie électrique, génie mécanique, génie civil) une liste de candidats dont le dossier va faire l'objet d'un examen complémentaire.

- Cet **examen complémentaire du dossier** s'appuie sur les résultats obtenus dans les disciplines de base (mathématiques, français, langues) et sur le cursus dans l'option. **Le jury établit alors, dans chacune des options, la liste des candidats admissibles ; ce sont les admissibles (au sens de la banque d'épreuves) dont le dossier d'études a été retenu par l'ENS Paris-Saclay** ; ils sont convoqués par courrier électronique émanant de l'ENS Paris-Saclay pour les épreuves d'admission qui se déroulent sur le site de l'ENS Paris-Saclay à Gif sur Yvette.

Phase d'admission

- Épreuve écrite de Mathématiques (durée 2h, coefficient 2)

- Épreuve pratique (durée 4h, coefficient 2)

Le candidat se voit attribuer un sujet relatif à sa filière (GC, GE, GM) où il lui est proposé, au travers d'une liste de questions, de décrire ou mettre en œuvre un dispositif expérimental, de réaliser des expérimentations puis de confronter les résultats avec un modèle.

- Entretien (30mn de préparation puis 30mn d'audition, coefficient 1).

Cette épreuve prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte général, scientifique ou technologique suivi de questions.

A l'issue de cette phase, le classement établi est un classement inter-options.

Accès en deuxième année – concours scientifiques

Pour être autorisés à s'inscrire à ces concours, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école, d'un cursus de formation valorisé à hauteur de 180 crédits ECTS.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de deux fois aux épreuves des concours d'admission en 2^{ème} année.

Ces concours comportent une phase préalable d'examen du dossier d'études supérieures. Ces dossiers d'études supérieures seront à déposer sur le site d'inscription avant le 14 février 17h.

Pour le concours Mathématiques et pour le concours Chimie, l'examen du dossier d'études supérieures constitue la phase de pré-admissibilité à l'issue de laquelle les candidats retenus sont convoqués aux épreuves écrites.

Pour les concours Biologie, Physique, Informatique et Sciences de l'ingénieur, l'examen du dossier d'études supérieures constitue la phase d'admissibilité à l'issue de laquelle les candidats retenus sont convoqués aux épreuves orales et pratiques d'admission.

Concours d'admission en 2^{ème} année Mathématiques

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Mathématiques générales <i>Vendredi 24 mars 2023 de 13h à 18h</i>	5 h	10	Interrogation de mathématiques	4
Écrits d'admission			Entretien	3
Français et culture générale <i>Vendredi 24 mars 2023 de 8h30 à 11h30</i>	3 h	3		

Concours d'admission en 2^{ème} année Chimie

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Chimie générale <i>Vendredi 24 mars 2023 de 8h à 12h</i>	4 h	2	TP de chimie	1
			Interrogation de chimie /Entretien	1

Concours d'admission en 2^{ème} année Biologie

- Épreuve d'analyse d'articles scientifiques (coefficient 5).
- Interro-Entretien (coefficient 10) comportant 3 volets :
 - a. Interrogation sur un sujet imposé (coefficient 5)
 - b. Interrogation « éthique » (coefficient 3)
 - c. Entretien (coefficient 2).

Concours d'admission en 2^{ème} année Physique

- Interrogation de physique (coefficient 1)
- Entretien (coefficient 1)

Concours d'admission en 2^{ème} année Informatique

- Interrogation d'informatique (coefficient 2)
- Entretien (coefficient 1)

Concours d'admission en 2^{ème} année Sciences de l'ingénieur

- Interrogation et manipulation thématique dans l'une des trois options proposées : mécanique, génie civil, physique appliquée à l'électricité (coefficient 3)
- Entretien (coefficient 1)

II-3-4- ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE RENNES Accès en première année – concours scientifiques

Conditions particulières

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

CONCOURS APPARTENANT AUX BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIERE MP : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE (MP)
- FILIERE MPI : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE (MPI)
- FILIERE PSI : CONCOURS PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR (PSI)
- FILIERE PT : CONCOURS PHYSIQUE-TECHNOLOGIE (PT)
- FILIERE TSI : CONCOURS TECHNOLOGIE ET SCIENCES INDUSTRIELLES (TSI)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 22.

CONCOURS APPARTENANT À UNE AUTRE BANQUE D'ÉPREUVES

- CONCOURS DU GROUPE ATS

Ce concours est organisé dans le cadre d'une banque nationale d'épreuves gérée par l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA).

SERVICE CONCOURS - ENSEA
6, avenue du Ponceau - 95014 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. : 01.30.73.62.27 ou 62.28 - Fax : 01.30.73.66.67

Écrit (admissibilité) *	Durée	Coefficient	Oral (admission) **	Durée	Coefficient
Anglais	2h	2	Anglais	30 min	2
Français	3h	2	Mathématiques	30 min	2
Mathématiques	3h	3	Sciences industrielles		
			- génie électrique	30 min	2
			- génie mécanique	30 min	2
Sciences industrielles	5h	4	Sciences physiques	30 min	2
Sciences physiques	3h	3			

* La langue vivante de l'épreuve écrite est obligatoirement l'anglais. Cette épreuve prend la forme d'un QCM. L'épreuve de français est un résumé et un commentaire. La nature des autres épreuves écrites est du type problème.

L'épreuve écrite de sciences industrielles ne comprend qu'un seul problème d'une durée de 5h, portant sur les programmes de génie électrique et mécanique.

** La langue de l'épreuve orale est obligatoirement l'anglais.

Les épreuves orales sont des interrogations de 30 minutes précédées d'une préparation de 30 minutes.

L'épreuve de sciences industrielles comprend deux interrogations de 30 mn chacune, l'une en génie électrique, l'autre en mécanique.

L'absence à l'une des épreuves du concours (écrite ou orale) est éliminatoire.

Calendrier d'inscription spécifique :

08 février 2023 – 08 mars 2023 : saisie et validation des données sur le serveur d'inscription
<http://concours.ensea.fr>

20 mars 2023 : date limite de téléversement des pièces justificatives

Calendrier d'intégration spécifique : consulter le site www.ens-rennes.fr

Accès en cycle master – concours scientifiques

Pour être autorisés à s'inscrire à ces concours, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école, d'un cursus de formation valorisé à hauteur de 180 crédits ECTS pour entrer en 2^e année de l'école et 240 ECTS pour entrer en 3^e année de l'école.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de deux fois aux épreuves des concours d'admission en 2^e année.

Ces concours comportent une phase préalable d'examen du dossier d'études supérieures.

Pour le concours Mathématiques, l'examen du dossier d'études supérieures constitue la phase de pré-admissibilité à l'issue de laquelle les candidats retenus sont convoqués aux épreuves écrites.

Pour les concours Informatique et Sciences de l'ingénieur, l'examen du dossier d'études supérieures constitue la phase d'admissibilité à l'issue de laquelle les candidats retenus sont convoqués aux épreuves orales et pratiques d'admission.

Concours d'admission en 2^e année Mathématiques

Épreuves écrites admissibilité	Durée	Coef	Épreuves pratiques et orales admission	Coef
Mathématiques générales <i>Vendredi 24 mars 2023 de 13h à 18h</i>	5 h	7	Interrogation de mathématiques	4
Français et culture générale <i>Vendredi 24 mars 2023 de 8h30 à 11h30</i>	3 h	3	Entretien	6

Concours d'admission en 2^e année Informatique

- Interrogation d'informatique (coefficient 2)
- Entretien (coefficient 1)

Concours d'admission en 2^e ou 3^e année Sciences de l'ingénieur

- Interrogation et manipulation thématique dans l'une des trois options proposées (coefficient 1) :
 - . mécanique,
 - . mécatronique
 - . physique appliquée à l'électricité
- Entretien (coefficient 1)

III - CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

III-1 DATES DES ÉPREUVES ET ORGANISATION DE LA BEL

La Banque d'Épreuves Littéraires (BEL) est ouverte à diverses écoles et formations. Les procédures et modalités retenues font l'objet d'une circulaire spécifique adressée aux rectrices et recteurs d'académie ainsi qu'aux chefs d'établissement. Le texte de la circulaire 2023 sera également disponible sur les sites internet des ENS.

Épreuves écrites d'admissibilité

CONCOURS APPARTENANT À LA BEL		CONCOURS APPARTENANT À LA BANQUE LANGUES					
- CONCOURS A/L – ENS (PARIS)		- SÉRIE LANGUES VIVANTES – ENS DE LYON					
- SÉRIE LETTRES ET ARTS (LA) – ENS DE LYON		- LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS – ENS DE PARIS-SACLAY					
- SÉRIE LANGUES VIVANTES (LV) – ENS DE LYON							
- SÉRIE SCIENCES HUMAINES (SH) – ENS DE LYON							
- LANGUE ETRANGERE : ANGLAIS – ENS PARIS-SACLAY							
BANQUE D'ÉPREUVES LITTÉRAIRES							BANQUE LANGUES
	durée	ENS (PARIS) A/L	ENS de LYON				ENS PARIS-SACLAY LE Anglais
			LA	SH	LV		
Composition de géographie <i>Mardi 11 avril 2023 de 9h à 14h</i>	5h		1	1	1		
Composition d'histoire <i>Mercredi 12 avril 2023 de 9h à 15 h</i>	6h	3	1	1	1	2	
Composition française <i>Jeudi 13 avril 2023 de 9h à 15 h</i>	6h	3	2	2	2	2	
Composition de philosophie <i>Vendredi 14 avril 2023 de 9h à 15h</i>	6h	3	1	1	1	2	
Commentaire d'un texte en LVE et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (1) <i>Lundi 17 avril 2023 de 9h à 15h</i>	6h	3	1	1	1	4 (Anglais obl)	
Épreuve (ou groupe d'épreuves) selon la spécialité : <i>Mardi 18 avril 2023 à 9h ou à 14h selon spécialité</i>			LC	LM	Arts	Philo	Hist-Géo
Version latine	4h		2				
Version grecque	4h		2				
Étude littéraire stylistique d'un texte français postérieur à 1600	5h			2			
Thème en LVE (1)	4h					2	6 (Anglais obl)
Deuxième composition de philosophie	6h				2		
Explication de textes ou de documents historiques	3h					1	
Commentaire de carte géographique (à 14h)	3h					1	
Composition d'histoire de la musique	6h						
Composition d'histoire et de théorie des arts	6h	3		2			
Composition d'études cinématographiques	6h						
Composition d'études théâtrales	6h						
Épreuve de langue et de culture ancienne au choix du candidat à l'inscription : <i>Mercredi 19 avril 2023 de 9h à 13h ou 15h selon l'option</i>							
- traduction et commentaire d'un texte latin ou grec	6h	3					
- version latine	4h						
- version grecque	4h						
Épreuve à option au choix du candidat à l'inscription : <i>Jeudi 20 avril 2023 de 9h à 13h, 14h ou 15h selon l'option</i>							
- version latine et court thème	5h	3					
- commentaire d'un texte philosophique	4h						
- commentaire d'un texte littéraire français	4h						
- composition de géographie	6h						
- épreuve d'option histoire	6h						
- commentaire composé de littérature étrangère et court thème (1)	6h						
- version de langue vivante étrangère et thème (1)	6h						

(1) Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

PRÉCISION IMPORTANTE : lors de son inscription, le candidat choisit une ville d'écrit. Certaines raisons peuvent amener l'administration à modifier ce choix (cf. IV-1- 3-second alinéa, page 40).

Épreuves d'admission

Ces épreuves sont organisées par chaque ENS

ENS (Paris) - SECTION DES LETTRES - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

CONCOURS LETTRES A/L

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, se reporter au tableau de la page 31

Épreuves orales et pratiques	Préparation	Durée	Coefficient
Épreuves communes			
Explication d'un texte français	1 h 30	30 min	3
Interrogation de philosophie	1 h 30	30 min	
Interrogation d'histoire	1 h 30	30 min	
Traduction et commentaire d'un texte latin ou grec (choix définitif à l'inscription)	1 h 30	30 min	
Explication d'un texte littéraire de langue vivante étrangère (choix définitif à l'inscription)	1 h 30	30 min	
Épreuve à option, au choix du candidat à l'inscription :			
> Épreuve de grec ou de latin (épreuve en deux parties) : <ul style="list-style-type: none"> • Traduction et commentaire d'un texte grec ou latin, la langue doit être différente de celle choisie en 4^{ème} épreuve commune. • Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme) <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version latine et court thème pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
> Interrogation sur un texte philosophique. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
> Interrogation d'histoire littéraire. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte littéraire français pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
> Commentaire de documents géographiques. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
> Épreuve de musicologie en deux parties : <ul style="list-style-type: none"> • Technique musicale (écriture musicale) et • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.</i>	2 h aucune	15 min 45 min	5
> Commentaire d'œuvre d'art. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
> Commentaire d'un extrait de film. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
> Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
> Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
> Explication d'un texte de langue vivante étrangère autre que celle choisie en 5 ^{ème} épreuve orale commune. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire composé de littérature étrangère et court thème ou la version de langue vivante étrangère et thème pourront choisir cette option.</i>	1 h 30	30 min	5

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de langues vivantes étrangères portent au choix du candidat sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

ENS DE LYON - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

Premier concours

ÉPREUVES DES SÉRIES LETTRES ET ARTS, LANGUES VIVANTES ET SCIENCES HUMAINES
--

Pour les épreuves écrites, se reporter au tableau de la page 27.

Épreuves orales communes	Coefficient
- Explication d'un texte littéraire (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	1.5
- Approches des sciences humaines (<i>1h de préparation, 25 min devant le jury</i>)	1
Un des groupes d'épreuves orales suivants en fonction de la spécialité choisie lors de l'inscription	
Spécialité lettres classiques : - Explication d'un texte latin - Explication d'un texte grec (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	2 2
Spécialité lettres modernes : - Étude synthétique de deux extraits d'œuvres au programme (<i>1h30 de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	2.5 1.5
Spécialité arts : - Une des 4 épreuves suivantes en fonction du choix exprimé à l'inscription . Études théâtrales (<i>2h de préparation, 1h devant le jury</i>) . Études cinématographiques (<i>3h de préparation, 1h devant le jury</i>) . Histoire des arts (<i>2h de préparation, 1h devant le jury</i>) . Musique (épreuve en 2 sessions, chacune comptant pour moitié dans la note finale) - Interprétation suivie d'un entretien (<i>30mn devant le jury, sans préparation</i>) (coef. 1.25) - Écriture musicale (<i>2h de préparation, 15 min devant le jury</i>) (coef. 1.25) - Une des trois épreuves suivantes : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	2.5 1.5
Spécialité histoire et géographie : - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Interrogation d'histoire (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Interrogation de géographie (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	1 1.5 1.5

<p>Spécialité philosophie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : <ul style="list-style-type: none"> . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i> - Explication d'un texte philosophique <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i> - Exposé sur une question de philosophie <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i> 	<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">1.5</p> <p style="text-align: center;">1.5</p>
<p>Spécialité langue vivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Explication d'un texte (2) d'auteur étranger LV1 <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i> - Analyse en langue étrangère LV1 (2) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i> - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : <ul style="list-style-type: none"> . Analyse en langue étrangère LV2 (3) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme <i>(1h de préparation, 30 min devant le jury)</i> 	<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">1.25</p> <p style="text-align: center;">0.75</p>

(1) La langue **peut être identique ou différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de texte LVE et traduction pour l'admissibilité.

(2) La langue **est la même** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de texte LVE et traduction pour l'admissibilité.

(3) La langue **est différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de LVE et traduction pour l'admissibilité.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de langues vivantes étrangères portent sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

ENS DE PARIS-SACLAY

Pour les épreuves écrites, se reporter au tableau de la page 27.

CONCOURS LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS

Épreuves orales <i>(leur durée est fixée par le jury)</i>	Coefficient
➤ Explication d'un texte d'auteur de langue anglaise, suivie d'un entretien	10
➤ Épreuve de civilisation portant sur un document de langue anglaise, suivie d'un entretien. L'épreuve porte sur un programme limitatif de culture générale moderne renouvelé tous les deux ans. Elle se termine par un entretien qui permet d'apprécier la culture et les motivations du candidat.	12
➤ Explication en langue étrangère d'un texte de deuxième langue portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, espagnol, italien, japonais, russe. L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour le japonais où l'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé.	4

III-2 - DATES DES ÉPREUVES ET ORGANISATION DE LA BANQUE LSES

CONCOURS APPARTENANT À LA BANQUE LETTRES ET SCIENCES ECONOMIQUE ET SOCIALES

- CONCOURS B/L – ENS (PARIS)
- CONCOURS SERIE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES – ENS DE LYON
- CONCOURS SCIENCES SOCIALES – ENS PARIS-SACLAY
- CONCOURS OPTION ECONOMIE ET SCIENCES SOCIALES – ENSAE
- CONCOURS SPECIALITE ECONOMIE – ENSAI
- CONCOURS ADMINISTRATEUR - CONCOURS EXTERNE – INSEE

Épreuves écrites	Durée	Coefficients				
		ENS (Paris)	ENS DE LYON	ENS PARIS-SACLAY	ENSAE ENSAI INSEE att	INSEE admin
Composition française <i>Lundi 17 avril 2023 de 9h à 15h</i>	6 h	3	1			
Composition de philosophie <i>Mardi 18 avril 2023 de 9h à 15h</i>	6 h	3	admission 1	admission 2		
Composition d'histoire contemporaine <i>Mercredi 19 avril 2023 de 9h à 15h</i>	6 h	3	2	3		
Composition de sciences sociales <i>Jeudi 20 avril 2023 de 9h à 15h</i>	6 h	3	2	5	X	X
Composition de mathématiques <i>Vendredi 21 avril 2023 de 9h à 13h</i>	4 h	3	2	1	X	
Composition d'économie INSEE <i>Vendredi 21 avril 2023 de 9h à 13h</i>	4 h					X
Langue vivante étrangère (1) <i>Vendredi 21 avril 2023 de 15h à 18h</i>	3 h			admission 2	X	X
Épreuve à option : - sociologie - économie <i>Lundi 24 avril 2023 de 9h à 14h</i>	5 h			3	X	
Composition de mathématiques INSEE <i>Lundi 24 avril 2023 de 9h à 13h</i>	4 h					X
Épreuve à option : - version latine - version grecque - analyse et commentaire en L.V.E. d'un ou plusieurs textes (2) - composition de géographie <i>Mardi 25 avril 2023 de 9h à 13h ou 15h selon option</i>	4 h 4 h 6 h 6 h	3	1			

(1) L'épreuve de langue vivante étrangère porte sur l'une des langues suivantes, à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, japonais ou russe.

(2) L'épreuve de langue vivante étrangère porte sur l'une des langues suivantes, à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

ÉTABLISSEMENTS ADHERENTS A LA BANQUE LSES POUR LA SESSION 2023 :

- CELSA
- ECOLE NATIONALE DES SCIENCES GEOGRAPHIQUES
- ECOLE D'ECONOMIE DE TOULOUSE (TSE)
- ECRICOME
- ESIT
- GEIDIC : ENSIM/UTT/EPITA/ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE COGNITIQUE (INP BORDEAUX)
- ISMAPP
- UNIVERSITE PARIS DAUPHINE

Épreuves orales

Ces épreuves sont organisées par chaque ENS.

ENS (PARIS)

CONCOURS SCIENCES SOCIALES B/L

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, se reporter au tableau de la page 31.

Épreuves orales d'admission	Préparation	Durée	Coefficient
Explication d'un texte français	1 h 30	30 min	Cinq des six épreuves sont affectées d'un coefficient 2 et une d'un coefficient 3 (choix à l'inscription)
Interrogation sur la philosophie	1 h 30	30 min	
Interrogation sur l'histoire contemporaine	1 h 30	30 min	
Interrogation sur les mathématiques	1 h 30	30 min	
Compte rendu de documents suivi d'un entretien avec le jury en langue vivante étrangère (choix définitif à l'inscription)	1 h 30	30 min	
Commentaire d'un dossier sociologique et/ou économique	1 h 30	30 min	
Épreuve à option, au choix du candidat à l'inscription :	1 h 30	30 min	3
➤ Explication d'un texte latin.			
➤ Explication d'un texte grec.			
➤ Explication d'un texte en langue vivante étrangère suivie d'un entretien avec le jury. La langue doit être différente de celle choisie pour l'épreuve commune des épreuves orales d'admission.			
➤ Commentaire de documents géographiques.			
➤ Épreuve de sciences sociales.			

Les épreuves d'admissibilité et d'admission portent au choix du candidat sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

ENS DE LYON

ÉPREUVES DE LA SÉRIE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Épreuves orales	Durée	Préparation	Coefficient
Trois épreuves obligatoires :			
➤ Économie : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	4
➤ Sociologie : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury. Le sujet est accompagné d'un dossier dont la longueur n'excède pas cinq pages et ne comporte pas plus de cinq documents différents.	30 min	1 h	4
➤ Langue vivante : explication en langue vivante étrangère d'un texte contemporain hors programme relatif à la civilisation d'une aire linguistique, suivie d'un entretien en langue vivante étrangère avec le jury (la langue est la même que celle choisie à l'écrit)	30 min	1 h	1
Une épreuve au choix du candidat parmi les trois suivantes :			
➤ Géographie : commentaire de documents géographiques	30 min	1 h	1
➤ Histoire contemporaine (1) : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	1
➤ Mathématiques (2)	30 min	1 h	1

(1) le programme est celui de la composition d'histoire contemporaine (épreuve d'admissibilité)

(2) le programme est celui de l'épreuve d'admissibilité

ENS PARIS-SACLAY

CONCOURS DE SCIENCES SOCIALES

Épreuves orales d'admission (<i>durées des épreuves fixées par le jury</i>)	Coefficient
➤ Épreuve à option (option complémentaire à celle de l'écrit)	3
• Sociologie	
• Économie	
➤ Oral de Mathématiques	1
➤ Commentaire de dossier et entretien : dossier à caractère économique et/ou sociologique et/ou historique suivi de questions puis d'un entretien permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.	2
➤ Langue vivante étrangère portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou sociologique.	2

III-3 - LES CONCOURS D'ADMISSION SPÉCIFIQUES À UNE ECOLE

ENS PARIS-SACLAY - ACCES EN PREMIERE ANNEE

CONCOURS ÉCONOMIE ET GESTION (ENS PARIS-SACLAY)

Ce concours comporte deux options :

Option économique et de gestion - Option économique et commerciale générale (ECG)

**Option I : Option économique et de gestion
(en banque avec ENSAI civil et INSEE attaché statisticien)**

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coefficient	Épreuves orales d'admission	Coefficient
Composition d'analyse microéconomique <i>Lundi 17 avril 2023 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	Entretien à partir d'un document à caractère économique et social remis au candidat 30 min avant l'épreuve	3
Composition de mathématiques et statistiques <i>Mardi 18 avril 2023 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4		
Épreuve à options (choix définitif à l'inscription) : - Option dominante gestion (usage du plan comptable autorisé) - Option dominante économique <i>Mercredi 19 avril 2023 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	2	Langue vivante étrangère (1)	2
- Composition d'analyse macroéconomique <i>Jeudi 20 avril 2023 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	2	Interrogation d'analyse économique	3

(1) L'épreuve de langue vivante étrangère pour l'option I porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou social. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un document, suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.

Options II : Option économique et commerciale générale (ECG)

L'admissibilité pour les inscrits à cette option est donnée par l'admissibilité dans la voie correspondante, à la même session, aux concours de trois des Grandes Écoles de Commerce (HEC, ESSEC, ESCP-EAP). Pour cette option le classement des candidats sera effectué sur les épreuves d'admission

Les candidats admissibles sont contactés par courrier électronique par l'ENS Paris-Saclay suite à la publication des résultats d'admissibilité des écoles mentionnées ci-dessus.

Pour les inscriptions suivre la procédure décrite dans la notice de la BCE. Pour toute demande d'information, les candidats peuvent s'adresser à :

*Direction des admissions et concours
B.P. 31 - 78354 JOUY EN JOSAS CEDEX*

Épreuves orales d'admission	
	Coeff.
Entretien à partir d'un document à caractère économique ou social remis au candidat 30 min avant l'épreuve	3
Mathématiques (1)	2
Interrogation de spécialité (2)	1

- (1) *Mathématiques approfondies pour les candidats ayant opté pour cette option en CPGE ECG.
Mathématiques appliquées pour les candidats ayant opté pour cette option en CPGE ECG.*
- (2) *Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain pour les candidats ayant opté pour cette option en CPGE ECG.
Economie, sociologie et histoire du monde contemporain pour les candidats ayant opté pour cette option en CPGE ECG.*

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un document, suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.

CONCOURS DESIGN (ENS PARIS-SACLAY)

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coeff.	Épreuves pratiques et orales d'admission	Durée	Coeff.
Dissertation de philosophie générale de l'art <i>Mardi 11 avril 2023 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	3	Épreuve pratique : Projet de Design. Cette épreuve pratique offre trois options : design espace, design produit ou design graphique	2*8 h	3
Dissertation d'histoire de l'art <i>Mercredi 12 avril 2023 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	3	Présentation de l'épreuve pratique de design		3
Techno. Design <i>Jeudi 13 avril 2023 de 8h30-16h30</i>	8 h	6	Portfolio et entretien		5
			Langue vivante étrangère (1)		2

L'épreuve d'histoire de l'art porte sur un sujet choisi dans un programme fixé tous les deux ans par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

(1) Pour l'épreuve orale de langue vivante étrangère, les candidats peuvent choisir lors de leur inscription entre : allemand, anglais, italien, espagnol ou russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte général ou artistique, suivis d'une conversation. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

ENS PARIS-SACLAY - Accès en deuxième année

Pour être autorisés à s'inscrire à ces concours, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école, d'un cursus de formation valorisé à hauteur de 180 crédits ECTS.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de deux fois aux épreuves des concours d'admission en 2^{ème} année.

Ces concours comportent une phase préalable d'examen du dossier d'études supérieures qui constitue la phase d'admissibilité à l'issue de laquelle les candidats retenus sont convoqués aux épreuves orales et pratiques d'admission.

Pour les concours sciences humaines et sociales et anglais, ces dossiers d'études supérieures seront à déposer sur le site d'inscription avant le 14 février 17h.

Pour le concours Design, le dossier d'études supérieures s'appuie sur un portfolio que doit réaliser le candidat.

Concours d'admission en 2^{ème} année Sciences humaines et sociales

- Épreuve disciplinaire dans l'une des quatre options proposées à l'inscription et choisie de façon irréversible par le candidat : économie, gestion, histoire, sociologie (coefficient 1)
- Entretien (coefficient 1)

Concours d'admission en 2^{ème} année Anglais

- Exposé sur un dossier thématique (coefficient 1)
- Entretien (coefficient 1)

Concours d'admission en 2^{ème} année Design

- Épreuve écrite de synthèse (coefficient 2)
- Épreuve pratique de projet (coefficient 4)
- Soutenance du projet (coefficient 2)
- Épreuve orale de langue anglaise (coefficient 1)

ENS RENNES - ACCES EN PREMIERE ANNEE

CONCOURS DROIT-ÉCONOMIE (D-E)

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coeff.	Épreuves orales d'admission (durées fixées par le jury)	Coeff.
Composition sur un sujet d'ordre économique et social <i>Lundi 17 avril 2023 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	Interrogation sur un sujet d'ordre économique et social	4
Composition de droit civil (1) <i>Mardi 18 avril 2023 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	Langue vivante étrangère (2) (langue obligatoirement différente de celle choisie pour l'écrit)	2
Épreuve à options (choix définitif à l'inscription) : - Composition droit commercial (3) - Composition droit public (4) - Composition de mathématiques appliquées et statistiques <i>Mercredi 19 avril 2023 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	Interrogation sur un sujet d'ordre juridique	4
Composition de langue vivante étrangère (5) choix définitif à l'inscription <i>jeudi 20 avril 2023 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	3	<u>Entretien prenant la forme d'un exposé à partir d'un texte. Le candidat en dégagera la problématique et l'analysera dans le cadre d'une réflexion personnelle</u>	5

- (1) Code civil non annoté autorisé
- (2) Ne sont autorisés que le code de commerce et le code civil (Daloz et Litec) non annotés, à l'exclusion de tout autre code (le maxi-code et le code des sociétés sont interdits).
- (3) Code administratif autorisé : "Code Lexisnexis droit constitutionnel" et "Daloz code constitutionnel et des droit fondamentaux". Ce code ne doit pas être annoté par le candidat
- (4) Calculatrice autorisée : modèle Casio Graph 35+E
- (5) **L'anglais doit obligatoirement être choisi soit pour l'épreuve écrite, soit pour l'épreuve orale. Le choix de la langue de l'épreuve orale doit être différent de celui fait pour l'épreuve écrite.**

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère (admissibilité) porte au choix du candidat sur l'une des 4 langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien. Elle consiste en un exercice de version, un exercice de thème et un exercice d'expression écrite composé de 2 questions dans la langue étrangère choisie. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve orale (admission) porte sur l'une des 7 langues vivantes étrangères suivantes au choix : allemand, anglais, chinois (mandarin), espagnol, italien, portugais, russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte écrit en langue étrangère d'intérêt général, juridique, économique et/ou social. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

CONCOURS 2SEP (ENS RENNES)

Le concours Sciences du sport et éducation physique comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coefficient	Épreuves orales d'admission	Coefficient
Culture générale en relation avec les activités physiques et sportives <i>Lundi 20 mars 2023 de 13h à 17h</i>	4h	4	Épreuve de didactique des activités physiques, sportives et artistiques*	5
Première composition de sciences de la vie et activité physique (SVSAPS1) <i>Mardi 21 mars 2023 de 9h à 11h</i>	2h	2	Épreuve de langue vivante étrangère anglais ***	2
Seconde composition de sciences de la vie et activités physiques (SVSAPS2) <i>Mardi 21 mars 2023 de 14h à 16h</i>	2h	2	Épreuves de pratique sportive d'admission	
			1 - obligatoire : Épreuve de sauvetage	2
			2 - de polyvalence : une APSA à choisir dans la liste proposée **;	2
Composition de sciences humaines et activité physique (SHSAPS1) <i>Mercredi 22 mars 2023 de 9h à 11h</i>	2h	2	3 - de spécialité : une APSA à choisir dans la liste proposée **	3
Composition de sciences sociales et activité physique (SHSAPS2) <i>Mercredi 22 mars 2023 de 14h à 16h</i>	2 h	2	Épreuve écrite d'admission ****	
			Durée : 2 heures 30 Épreuve de langue vivante étrangère : anglais. (programmée pendant les épreuves orales)	2

* Liste des APSA au programme de l'épreuve de didactique de la session 2023 :

- volleyball et football, lutte, badminton, escalade, danse, acrosport, sauts (hauteur, triple saut, perche), natation sportive.

** Liste des APSA au choix pour les épreuves de pratiques sportives de polyvalence et de spécialité pour la session 2023 :

- basket, boxe française, tennis de table, course d'orientation, arts du cirque, saut de cheval, 200 m haies

ATTENTION :

L'APSA choisie pour l'épreuve de polyvalence doit être différente de celle choisie pour l'épreuve de spécialité.

*** L'épreuve orale de langue vivante étrangère comporte un résumé complet et un commentaire problématisé à partir d'un texte écrit en anglais axé sur la recherche scientifique, l'actualité ou des faits divers dans le domaine sportif (préparation 30 minutes, audition par le jury 15 minutes).

**** L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte exclusivement sur l'anglais. L'épreuve consiste en un exercice de version, complété par une production écrite en anglais d'environ 200 mots (+ ou - 10 %), en réponse à une question posée en anglais. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

IV- INSCRIPTION ET INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES

IV-1- MODALITÉS D'INSCRIPTION PAR INTERNET

Inscription sur Internet

Concours scientifiques et littéraires : du samedi 10 décembre 2022 au mercredi 11 janvier 2023 à 17 heures

Concours sciences des filières MP, MPI, PC, BCPST, TB, PSI, PT, TSI : <http://www.scei-concours.fr>

Concours des filières littéraires : BEL et banque LE anglais : <http://www.concours-bel.fr>

Concours des filières économiques et sociales (BLSES) et Eco-Gestion : <http://www.concours-bce.com>

Concours Design – admission à l'ENS Paris-Saclay : <http://www.ens-paris-saclay.fr>

Concours Droit-économie (D-E) et 2SEP – admission à l'ENS Rennes : <http://www.ens-rennes.fr>

Concours deuxième année Paris Saclay et concours 2A ou 3A ENS Rennes : <http://www.ens-paris-saclay.fr>

***Second concours ENS de Lyon : <http://www.ens-lyon.fr>**

du 1er février 2023 au 17 mars 2023 à 17 heures

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

* Concours pour lequel la procédure à suivre n'est pas celle ci-dessous mais celle indiquée sur le site Internet de l'école : www.ens-lyon.fr

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site une copie numérique des documents demandés, y compris les dossiers de demande d'aménagement d'épreuves. Aucune inscription par courrier ne sera acceptée, à l'exception des dossiers médicaux de demande d'aménagement d'épreuves (candidats handicapés) qui seront obligatoirement envoyés en format papier au service médical, à l'adresse indiquée sur le site d'inscription.

Lors de l'inscription, et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d'inscription unique** et un **mot de passe** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le SCEI. En cas de problème technique, envoyer un message authentifié, via la rubrique contact du site SCEI (www.scei-concours.fr).

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires avant le 11 janvier 2023 à 17h

Il devra alors confirmer l'exactitude des informations renseignées en saisissant son code signature, mentionné dans le récapitulatif de l'inscription.

Le candidat pourra, jusqu'au 11 janvier 2023 à 17 h, faire toutes les modifications utiles sur son dossier. Dans ce cas, il devra impérativement reconfirmer à l'aide de son nouveau code signature (écran : « Confirmation d'inscription »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 11 janvier 2023 17 h.

Aucun ajout ou suppression de concours et/ou d'écoles en banque ne sera accepté après le 11/01/23 à 17 h.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

L'inscription au(x) concours sera rejetée si le téléversement de l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas effectués pour le 19 janvier 2023 à 17 heures pour les concours scientifiques, pour le 19 janvier 2023 à 17 heures pour les concours littéraires et pour le 31 mars 2023 à 17 heures pour le second concours Lyon.

Second concours Lyon : Fin d'envoi des demandes de dérogation le 24 mars 2023.

IMPORTANT

Lorsque le dossier aura été vérifié et le paiement effectué, il apparaîtra comme « VALIDÉ »

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur Internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son numéro d'inscription unique et de son mot de passe, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

Les candidats doivent, par ailleurs, pouvoir être contactés facilement par le service des concours durant toute la session y compris entre la fin des écrits et le début des épreuves orales, pour parer à tout problème imprévisible.

IV-1-2 - DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives sont à téléverser entre le 10 décembre 2022 et le 19 janvier 2023 à 17h en un seul exemplaire. Les documents doivent être fournis en format pdf, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2 Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg → pdf) et de compression. Jusqu'à la date limite de finalisation du dossier, les candidats ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente, sauf si le dossier est en cours de vérification.

Le téléversement des pièces justificatives n'est à effectuer qu'une seule fois dans le cadre de l'inscription commune.

Copie numérisée recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport :

Ce document doit être en langue française, en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des épreuves de concours (mois de juillet). La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

Justificatif à produire au regard de la Journée défense et citoyenneté (JDC) pour les candidats français nés entre le 12 janvier 1998 et le 12 janvier 2005.

Une copie numérisée du certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC) défini par l'art. L114-3 du code du service national

Sinon, en cas d'impossibilité :

- **Une copie numérisée de l'attestation provisoire** si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation.

- **Une copie numérisée du certificat d'exemption** si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils possèdent une autre nationalité. Les candidats nés avant le 12 janvier 1998 ou ne possédant pas la nationalité française au 11 janvier 2023 n'ont pas à fournir de justificatif de participation à la JDC.

En cas d'inscription à une école militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

Des pièces supplémentaires pourront par ailleurs être exigées, notamment pour l'attribution de points de bonification pour certains concours (voir organisation spécifique à chaque concours).

Les pièces ci-dessous sont à fournir uniquement si les candidats postulent pour d'autres concours en plus de ceux des ENS :

/// Candidats boursiers du gouvernement français (bourses de l'Enseignement supérieur, du CROUS, Campus France).

Copie numérisée recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse. La copie de la décision nominative d'attribution conditionnelle n'est pas acceptée.

/// Candidats pupilles de l'Etat ou pupilles de la Nation :

extrait d'acte de naissance portant soit la mention : « pupille de l'Etat », soit la mention : « pupille de la Nation »

/// Candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique :

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, les candidats doivent signaler ce besoin lors de leur inscription.

Concours scientifiques : Dès novembre 2022, **Les candidats concernés** ont accès à un graphique explicatif de la procédure de demande d'aménagement d'épreuves sur le site www.scei-concours.fr, rubrique « inscription » / « aménagements ». Ils peuvent télécharger les documents relatifs à la constitution et à la transmission de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Sur la base des décisions d'aménagement d'épreuves obtenues précédemment aux examens et aux concours ou sur la base de l'avis du médecin habilité, chaque concours ou banque d'épreuves, pour les épreuves écrites et / ou orales qui le concernent, fixera par décision administrative les dispositions particulières d'aménagement. **Toute demande d'aménagement d'épreuves comprenant l'ensemble des pièces justificatives devra être transmis au plus tard le 19 janvier 2023 à 17h.**

Second concours de l'ENS de Lyon : **Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au vendredi 24 mars 2023 sera rejeté.**

Concours littéraires : **Les candidats concernés peuvent télécharger dès à présent les documents relatifs à leur demande d'aménagement d'épreuves sur le site www.concours-bel.fr (pour les filières littéraires) ou sur le site www.concours.bce.com (pour les filières économiques et sociales).** Après avis du médecin habilité CDPAH, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral. **Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au 25 janvier 2023 pour les filières littéraires, et au 19 janvier 2023 pour les filières économiques et sociales, sera rejeté.** Une note explicative, mentionnant notamment l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier est disponible sur les sites www.concours-bel.fr et www.concours.bce.com.

En cas de « désaccord » avec une décision d'aménagement d'épreuves, le candidat devra s'adresser au concours concerné dans un délai de 15 jours à compter de la date de communication de la décision.

Afin de constituer votre dossier, vous devez choisir l'une des 2 procédures ci-dessous :

<p><u>Situation 1</u></p> <p>Vous avez bénéficié d'aménagements au baccalauréat et/ou lors des concours présentés l'année précédente et vous ne souhaitez pas faire réviser vos aménagements.</p>	<p>Téléverser la "DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES" complétée et signée par le candidat (document 1) Téléverser la décision d'aménagements au baccalauréat et/ou les décisions d'aménagements des concours présentés l'année précédente Téléverser la "FICHE ÉTABLISSEMENT" complétée et signée par le candidat et l'établissement scolaire</p>
<p><u>Situation 2</u></p> <p>Vous souhaitez faire réviser les aménagements dont vous avez bénéficié au baccalauréat et/ou lors des concours présentés l'année précédente. Dans quels cas faire réviser ses aménagements ? Vos besoins liés à votre handicap ont évolué. Les aménagements obtenus au baccalauréat sont incomplets vis-à-vis des épreuves des concours (il n'y a par exemple pas d'aménagement prévu au bac pour les TP) Les aménagements obtenus au baccalauréat sont incompatibles avec les règlements des concours OU Vous n'avez pas bénéficié d'aménagements d'épreuves lors du baccalauréat et/ou lors des concours présentés l'année précédente.</p>	<p>Téléverser la "DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES" complétée et signée par le candidat (document n°1) Téléverser la décision d'aménagements au baccalauréat et/ou les décisions d'aménagements des concours présentés l'année précédente Téléverser la "FICHE ÉTABLISSEMENT" listant les mesures mises en place lors de toutes les années CPGE, complétée et signée par l'établissement scolaire actuel et par le candidat (document n° 3) si vous en avez bénéficié. AVIS D'AMENAGEMENT DU MÉDECIN désigné par la CDAPH ou DOSSIER MEDICAL (voir Annexe 1) Téléverser "L'AVIS D'AMENAGEMENT DU MÉDECIN" désigné par la CDAPH complété, daté (année scolaire en cours), signé et tamponné (document n° 2) OU Envoyer par courrier "Le DOSSIER MÉDICAL" à l'adresse indiquée sur le site d'inscription.</p>

Il est rappelé que "L'autorité administrative compétente pour organiser le concours peut refuser d'accorder tout ou partie des aménagements obtenus au baccalauréat pour des motifs tirés de leur absence de cohérence avec les conditions réglementaires du concours. Elle en informe le candidat qui peut solliciter de nouveaux aménagements. [...]" (extrait du Décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021).

**Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.
Tous les frais restent acquis.**

IV-1-3 - Convocations aux épreuves écrites

Les candidats régulièrement inscrits recevront un message électronique les invitant à télécharger leur convocation. Cette convocation mentionnera leurs choix d'option(s), de langue(s) et de concours auxquels ils sont tenus de se conformer au cours des épreuves.

L'affectation d'un candidat à un centre est conditionnée par la capacité d'accueil de ce centre et le nombre d'inscrits ayant choisi ce centre. Un candidat pourra être discrétionnairement affecté dans un autre centre géographiquement proche.

IV-1-4 - Épreuves orales et pratiques

Les candidats admissibles sont convoqués aux épreuves orales suivant des modalités propres à chaque École.

Pour certains concours et banques d'épreuves, les candidats doivent s'inscrire par Internet ou auprès d'un secrétariat spécifique ouvert après la publication des résultats d'admissibilité. Les coordonnées et heures d'ouverture sont indiquées sur les sites internet des Écoles.

Les épreuves orales se dérouleront selon les modalités propres aux concours ou banques d'épreuves.

IV-1-5 - Résultats

Les résultats d'admissibilité et d'admission seront communiqués aux candidats après les délibérations des jurys.

Les dates de communications des résultats seront disponibles sur les sites **Internet des ENS**.

Les résultats pourront être consultés sur les **sites Internet des ENS ainsi que sur le site <https://banques-ecoles.fr>**

➤ **Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

IV-2 - PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES POUR LES CANDIDATS AUX PREMIERS CONCOURS SCIENCES

[Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription unique et son mot de passe.]

Seuls les candidats « classés » à un ou des concours sont susceptibles d'intégrer une École

- ▶ **L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :**
 - du rang du candidat dans chaque concours,
 - du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés,
 - du nombre de places offertes au concours par chaque école.

- ▶ **Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des Écoles (y compris sur le coût de la scolarité) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site Internet.**

IV-2-1 - Liste de vœux / sur Internet : www.scei-concours.fr

Entre le 1er mars et le 21 juillet 2023 à 12h, sur Internet exclusivement, les candidats devront établir une **liste de vœux, classée par ordre de préférence**, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

ATTENTION !!!

Après le 21 juillet 2023 12h,
les candidats ne pourront **ni modifier** l'ordre de leurs choix dans leur liste de vœux **ni ajouter une nouvelle école.**
Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

Une seule proposition d'école sera faite aux candidats lors de chaque phase de proposition

IV-2-2 - Proposition d'intégration / sur Internet : www.scei-concours.fr

- La 1^{ère} proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le lundi 24 juillet 2023 à 14h

Les candidats devront impérativement répondre à cette 1^{ère} proposition :

entre le lundi 24 juillet 14h et le mercredi 26 juillet 17h.

- La 2^{ème} proposition d'intégration pourra être consultée dès le vendredi 28 juillet 2023 à 14h

Les candidats devront impérativement répondre à cette 2^e proposition :

entre le vendredi 28 juillet 14h et le dimanche 30 juillet 14h.

- Les propositions suivantes pourront être consultées à 14h :

le mardi 22 août, le mardi 29 août et le mardi 05 septembre.

Les candidats qui n'ont pas répondu « Oui définitif » à une proposition précédente devront consulter et impérativement répondre à chaque phase de proposition (que la proposition soit nouvelle ou identique) :

Entre le vendredi 28 juillet 14h et le dimanche 30 juillet 14 h ;

entre le mardi 22 août 14h et le jeudi 24 août 14h ;

entre le mardi 29 août 14h et le jeudi 31 août 14h ;

entre le mardi 05 septembre 14h et le jeudi 07 septembre 14h.

► **Toute absence de réponse dans les délais**, à chaque proposition faite sur le site www.scei-concours.fr, entraînera la démission automatique du candidat.

► **Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une École aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus avoir accès aux écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.**

Lors des phases de réponse, uniquement, les candidats pourront renoncer en ligne à une, plusieurs ou toutes les écoles mieux classées dans leur liste de vœux. **Ce choix sera alors irréversible.**

Extension de la réponse « OUI MAIS »

Dans le cas où un candidat se voit proposer la meilleure école possible (premier vœu ou autre vœu sans possibilité d'avoir une autre proposition), **il aura le choix de répondre « OUI MAIS » au lieu de « OUI DEFINITIF » s'il n'est pas réellement sûr d'intégrer l'école proposée.** Il devra alors préciser la raison pour laquelle il ne souhaite pas répondre « OUI DEFINITIF » (choix de faire 5/2, université, autre école hors scei...). Attention, la réponse « OUI MAIS » implique que le candidat devra impérativement répondre aux propositions suivantes sous peine de démission.

Les candidats en « OUI MAIS » ou en « OUI DÉFINITIF » absents le jour de la rentrée à l'école seront démissionnés de l'ensemble des écoles.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles.

Aucune école n'a le droit d'obliger un candidat, par quelque moyen que ce soit, à répondre « oui définitif », même si la rentrée de cette école a lieu avant le 07 septembre.

/... Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera disponible sur le site www.scei-concours.fr;

IV-2-3 - Candidats des autres concours

Les candidats « classés » sont seuls susceptibles d'être admis dans les Écoles en fonction de leur rang de classement et des places disponibles.

Chaque école procède à l'appel des candidats classés à ses concours.

Rappel du fonctionnement général des concours

Un concours d'entrée dans la Fonction Publique est une opération de sélection qui évalue les candidats entre eux, selon le principe de l'égalité de traitement des candidats, à partir d'épreuves définies réglementairement ayant pour objectif d'établir un classement de manière à attribuer les postes ouverts, par arrêté ministériel, par ordre de mérite.

Les épreuves de concours ne peuvent ainsi être assimilées à des devoirs universitaires dont l'objectif est de s'assurer que l'étudiant a acquis un niveau suffisant de connaissances lui permettant d'obtenir une qualification.

Selon la réglementation en vigueur, les jurys des concours d'accès à la Fonction Publique sont souverains ; c'est à dire qu'aucune disposition réglementaire ne les oblige à motiver leurs délibérations ni à communiquer aux candidats les critères de correction dont il est fait usage.

A la fin de la session, le président de jury appuyé par les membres de jury des différentes épreuves, rédige un rapport qui présente les différentes statistiques relatives aux notes obtenues par les candidats et établit un constat sur le niveau général de chaque épreuve. Ce rapport précise les attentes du jury et permet ainsi aux candidats de disposer d'éléments leur permettant d'améliorer leur préparation.